

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**du 28 juin 2017**

Monsieur Pierre-Yves Rochat ouvre la séance en saluant les membres du Conseil, la Municipalité, le public et les représentants de la presse.

La secrétaire procède à l'appel : 25 membres sont présents.

Excusés : Messieurs Rémy Châtelain, Philippe Estievenart, Gilles Rossier.

Absents : Agron Berisha, Norbert Buffat,

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée valablement constituée et demande la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'Assemblée.

Le procès-verbal de la séance du 17 mai 2017 est mis au vote. Il est demandé de modifier les noms de trois intervenantes ce qui est fait de suite ; le texte n'est pas modifié.

Le Président rappelle que lorsqu'un membre du Conseil prend la parole, il se lève et il s'adresse à l'Assemblée en commençant par "Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs...". Il souhaite également que les intervenants s'expriment haut et fort pour faciliter le travail de la secrétaire (problème de reconnaissance vocale au niveau de l'enregistrement).

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. Rapport de la Commission des finances sur les comptes 2016,
2. Rapport de la Commission de gestion sur le rapport de gestion 2016,
3. Préavis no 02/2017 – Remplacement des fenêtres de la Maison de commune,
4. Election du Bureau du Conseil,
5. Election d'un Membre à la Commission de gestion
6. Renseignements de la Municipalité,
7. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LES COMPTES 2016.

Madame Ingrid Ciampi donne lecture du rapport de la Commission des finances.

Le Président la remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, le Président propose de passer au vote :

« Acceptez-vous le préavis municipal N°1/2017 sur les comptes de la Bourse communale pour l'exercice 2016 tels que présentés et donnez-vous décharge à la Municipalité, au Boursier et à la Commission des finances ? »

Résultat : les comptes 2016 sont acceptés à l'unanimité et décharge est donnée à la Municipalité, au Boursier et à la Commission des finances.

2. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LE RAPPORT DE GESTION 2016.

Monsieur Christian Jan donne lecture du rapport de la Commission de gestion.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Monsieur Roman Tarnovsky demande, concernant la "Source du Tronchin" et le plan de protection des eaux qui sera radié, si la Confédération, soit le département concerné, sera informé et où en est la procédure ?
- Le Syndic répond qu'il faut terminer la procédure de radiation en cours. Ensuite les propriétaires seront informés qu'ils n'auront pas besoin d'effectuer les travaux qui leurs étaient demandés par l'Etat, soit de mettre aux normes leurs canalisations. Pour la Commune c'est aussi un bien car l'investissement était de CHF 1'600'000.- pour se mettre en conformité avec les canalisations.
- Madame Michèle Salanon se réfère au paragraphe du rapport de la CoGest concernant le réseau AJEMA, dernière phrase : "*La Municipalité va procéder à des comptages plus précis et le cas échéant prendre les mesures adéquates afin que les places soient utilisées de manière optimale et en lien avec les activités.*" Elle demande si les habitants du village, n'ayant pas de place de parc sur leur propriété et qui se garent sur ces deux parkings pourront continuer à utiliser ceux-ci tels qu'à ce jour ou la Municipalité envisage "une location" sur le long terme à ces personnes ?
- Le Syndic répond qu'il faut commencer par identifier les propriétaires des véhicules, ce qui n'est pas compliqué (n° des plaques) ; la Commune s'est aperçue que des personnes extérieures du village venaient parquer leur véhicule. Parmi ces personnes, certaines utilisent des plaques interchangeable afin de laisser leur véhicule toute la semaine et le weekend un autre véhicule prend la place.
Un fait est survenu ces derniers jours : nous avons appris qu'une régie loue les places de parcs de Lavigny !
Les mesures à prendre sont de réglementer le parcage sur l'ensemble du territoire de notre commune, avec des zones différentes et peut-être des macarons.
Les places de parcs doivent être disponibles pour les habitants et les manifestations.
- Monsieur Benoît Croset demande si le règlement communal va changer ? Il lui semble qu'actuellement il est autorisé de laisser son véhicule immobilisé/stationné sur le parking trois jours de suite ?

- Le Syndic répond que si on refait un règlement, effectivement cela va changer beaucoup de chose car se sera un règlement type, seulement pour le parcage qui sera plus restrictif qu'actuellement (zone bleue limitée dans le temps : 4h. max. sauf pour véhicule avec macaron).
- Madame Myriam Cornaz se réfère au paragraphe du rapport de la CoGest, titre "Travaux", paragraphe n°6. Le PPA de La Chaumière ; le délai légal imparti est échu et est suivi d'une prolongation (septembre 2017) ... et rien n'a été fait. Concrètement, qu'advient-il du terrain ? On a le droit de construire ou sera-t-il mis en vente ?
- Le Syndic répond que, concrètement le PPA qui a été approuvé par le Conseil communal et par l'Etat de Vaud et ratifié par la Conseillère d'Etat, ne peut être abrogé. Il faut refaite une procédure pour l'abroger.
En septembre 2017 (fin de la prolongation du délai légal), **ladite** clinique ne peut plus être construite.
Mais le PPA, de fait, avec son règlement, reste en vigueur...pour cette affectation précise.
- Le Président demande au Syndic de qui émane cette procédure ? Pour abroger le PPA, elle émane de la Commune ou de l'Etat de Vaud ?
- Le Syndic rappelle que c'est le propriétaire du bien qui s'approche de la Commune pour faire une demande d'un PPA.
Dans cette situation, on pourrait demander à la Fondation Perceval...vu que celle-ci est encore propriétaire. Dire que l'on veut abroger le PPA signifie que c'est toute une procédure qui repart avec un coût qui n'est pas négligeable. On repasse devant tous les services de l'Etat et le Conseil communal ; il y a mise à l'enquête.
- Madame Cathy Zanola Rossier rappelle que la Commune de Lavigny a intégré Agenda 21 depuis dix ans et qu'elle est contente que la Commune en fasse partie. Initialement, l'Agenda 21 est un plan d'actions pour le XXIe siècle adopté par 173 chefs d'État lors du sommet de la Terre, à Rio de Janeiro, en 1992. Décliné à l'échelon d'une collectivité ou d'une administration, c'est un programme qui donne les structures et les moyens pour s'orienter vers un développement durable. (voir : <http://www.vd.ch/themes/environnement/developpement-durable/agenda-21-cantonal/quest-ce-quun-agenda-21>)

La parole n'est plus demandée, le Président propose de passer au vote :

« Acceptez-vous le préavis municipal N°1/2017 sur le rapport de gestion pour l'exercice 2016 tel que présenté ? »

Résultat : le rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2016 est accepté à l'unanimité.

3. PREAVIS N°02/2017 – REMPLACEMENT DES FENETRES DE LA MAISON DE COMMUNE

Monsieur Christian Grin, Municipal, présente le préavis n°02/2017.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Madame Ingrid Ciampi demande si on connaît la baisse en termes de charges de chauffage et autre ?
- Monsieur Christian Grin, Municipal, répond négativement. Cela est difficile à évaluer. En période de bise ou en hiver, on sent les courants d'air froid passer.

- Monsieur Philippe Girardin constate qu'effectivement les fenêtres ne sont plus aux normes. Mais au vu de la constitution des murs, il trouve que poser un triple vitrage isolant est inutile. Il faudrait connaître la déperdition au niveau des murs et des fenêtres avant d'intervenir (diagnostic thermographique).
- Monsieur Christian Grin, Municipal, répond qu'il faudra faire intervenir un bureau pour connaître ces déperditions, que se soit au niveau des murs comme des fenêtres. Il fait remarquer que, lors de la bise en février, dans la salle il faisait 10° et que passer encore un hiver avec ce vitrage est un gaspillage d'énergie. Si le Conseil le souhaite, une étude plus complète sera faite.
- Monsieur Laurent Bourgeois revient sur la question soulevée par Madame Ingrid Ciampi concernant l'économie en chauffage. Dans le préavis, il est mentionné que vous optez pour un changement des fenêtres pour deux raisons dont la première est financière : une économie d'un montant de CHF 54'000.- A quoi cela correspond-il ?
- Monsieur Christian Grin, Municipal, répond qu'au lieu de remplacer les bois des vitres, on va séparer les deux éléments. Repeindre les bois et reposer du vitrage.
- Monsieur Christian Jan fait la remarque que si un triple vitrage est inutile pourquoi ne pas laisser les vitres doubles ?
- Madame Elena Tarnovskaya observe qu'il y a une grande surface en murs qui n'aident pas à conserver la chaleur et elle estime qu'il n'y aura pas de grande économie.
- Madame Michèle Salanon constate qu'il y a une grande surface au niveau du toit. Elle demande si la Municipalité, dans le cas d'une future réfection de celui-ci, imaginerait poser des panneaux solaires.
- Monsieur Christian Grin, Municipal, répond que des devis ont été demandés pour la pose de panneaux solaires sur les toits de la Grande Salle et du bâtiment de l'école. Mais pas sur ce bâtiment.
- Madame Myriam Cornaz souligne que c'est un investissement à long terme. Elle demande pourquoi la Municipalité a décidé de changer les vitres. D'où vient cette initiative ? Est-ce qu'il y a eu un contrôle du bâtiment ?
- Monsieur Christian Grin, Municipal, répond que cette idée date de quelques années. Lors de fortes bises et l'hiver, les personnes présentent dans la salle sentent le froid et les courants d'air et que cela paraissait raisonnable de remplacer les vitres.

Suite aux questions débattues, la Municipalité décide de retirer le préavis municipal N°2/2017. Elle propose de mandater un bureau pour une étude complète et un diagnostic thermographique du bâtiment, pour autant que le Conseil communal n'y voie pas d'inconvénient.

- Le Président n'y voit pas d'inconvénient mais il souligne que ces travaux seront mis à l'enquête. Pour la mise à l'enquête un bilan thermique sera demandé selon la norme SIA 380/1. Il estime que cela peut être entrepris tout de suite...cela ne prend pas beaucoup de temps et les documents pourraient être mis à la disposition de la Commission technique.
- Monsieur Christian Grin répond que trouver un bureau à cette période (juillet-août) sera difficile et en conséquence compliqué de remettre des documents à la Commission technique.

- Le Syndic informe qu'il n'y a pas de mise à l'enquête pour le changement des fenêtres car il n'y a pas de modification du bâtiment. En conséquence, pas de demande de bilan thermique selon la norme SIA.
- Monsieur Roman Tarnovsky propose d'être pragmatique, comparer les coûts et faire ce qui est à faire.
- Monsieur Stéphane Schmidt demande quelles Commissions seront nommées ?
- Le Président répond qu'il y aura une Commission technique ad hoc et la CoFin.
- Monsieur Stéphane Schmidt demande quelle est la différence de prix entre un double et triple vitrage ? Est-ce qu'il y aura vraiment une économie de CHF 50'000.- ? Si on prend un bureau d'ingénieur quel est le coût ?
- Monsieur Christian Grin réitère le retrait dudit préavis et il réitère la proposition de mandater un bureau pour une étude. Un nouveau préavis sera présenté plus tard avec tous les éléments nécessaires pour le Conseil et les Commissions.
- Le Président confirme que la Municipalité est en droit de retirer son préavis et de présenter un nouveau préavis plus tard.
- Madame Ingrid Ciampi comprend le retrait du préavis. Ceci dit, il faut répondre aux questions de Monsieur Stéphane Schmidt et ensuite décider si retirer ou pas ledit préavis.
- Le Président répond que la Municipalité a pris sa décision. En conséquence, il n'est plus utile de discuter du sujet. La Municipalité reviendra avec les pièces souhaitées (bilan thermique, photos et autres).

La parole n'est plus demandée

Le Président propose de passer au point 4 de l'ordre du jour.

4. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL (2017-2018)

Le Président instruit que le Bureau du Conseil est élu ou réélu chaque année, en partie ou en son entier. Il est composé du Président, d'un 1^{er} vice-Président et d'un 2^{ème} vice-Président, de deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants. Le Bureau du Conseil rentre en fonction le 1^{er} juillet de l'année en cours pour une année, soit jusqu'au 30 juin de l'année suivante. La secrétaire est nommée pour toute la législature en cours.

Le Président souligne qu'il est en fonction depuis 2014 et il souhaite se retirer. Il remercie les Membres du Conseil et la Municipalité pour la confiance qui lui a été accordée tout au long de ses mandats (3 ans). Il a eu beaucoup de plaisir à présider cette assemblée mais le moment est venu de céder sa place.

1/ Election du Président :

Le Président, Monsieur Pierre-Yves Rochat, propose Monsieur Hans-Jörg Frischholz, actuel 1^{er} vice-Président.

Monsieur Hans-Jörg Frischholz accepte.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Monsieur Hans-Jörg Frischholz est élu tacitement Président du Conseil.

Le Président sortant le félicite et lui formule ses meilleurs vœux. Il lui confirme que sa fonction entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2017. Il reste à sa disposition s'il a des questions sur son mandat.

2/ Election du 1^{er} vice-Président :

Le Président, Monsieur Pierre-Yves Rochat, propose Madame Georgeta Rossier, actuelle 2^{ème} vice-Présidente.

Madame Georgeta Rossier accepte.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Madame Georgeta Rossier est élue tacitement 1^{ère} vice-Présidente du Conseil.

3/ Election du 2^{ème} vice-Président :

Monsieur Laurent Bourgeois propose Monsieur Roman Tarnovsky.

Monsieur Roman Tarnovsky accepte.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Monsieur Roman Tarnovsky est élu tacitement 2^{ème} vice-Président du Conseil.

4/ Election des scrutateurs-trices :

Monsieur Jérémie Rossier souhaite quitter sa fonction de scrutateur. Madame Dominique Vaney reste en fonction.

Il rappelle la procédure appliquée habituellement qui veut que les scrutateurs quittent leur fonction après une année pour laisser la place aux suppléants. Monsieur Philippe Estievenart, actuel scrutateur suppléant est excusé. En conséquence, il manque une personne.

Le Président propose donc Madame Cathy Zanola Rossier, actuelle scrutatrice suppléante.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Madame Dominique Vaney accepte de renouveler son mandat.

Madame Cathy Zanola Rossier accepte sa nouvelle fonction.

Mesdames Dominique Vaney et Cathy Zanola Rossier sont élues tacitement scrutatrices.

5/ Election des scrutateurs-trices suppléants-es :

Monsieur Philippe Estiévenart a informé le Président qu'il souhaitait rester dans sa fonction actuelle. En conséquence, il manque une personne.

Monsieur Hans-Jörg Frischholz propose Madame Michèle Salanon.

Madame Michèle Salanon accepte.
Il n'y a pas d'autres propositions.

Monsieur Philippe Estiévenart et Madame Michèle Salanon sont élus tacitement scrutateur suppléant et scrutatrice suppléante.

5. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE GESTION

La CoGest est composée de Monsieur Christian Jan, Président ; les Membres de ladite Commission sont : Madame Martine Marguerat, Messieurs Stéphane Schmidt, Olivier Rochat...il manque une personne

Monsieur Denis Delapierre membre de la CoGest a donné sa démission car il a été engagé par la commune pour l'intendance des bâtiments communaux et cette fonction est incompatible avec l'art. 38 du règlement du conseil.

Monsieur Christian Jan propose Monsieur Jérémie Rossier.
Monsieur Jérémie Rossier accepte.
Il n'y a pas d'autres propositions.

Monsieur Jérémie Rossier est élu tacitement à la Commission de gestion.

6. RENSEIGNEMENT DE LA MUNICIPALITE

- Monsieur Christian Grin informe concernant l'Auberge de la Croix Blanche. Comme annoncé lors de la précédente séance du Conseil communal, suite à la résiliation anticipée du bail par Monsieur Rexhaj, celui-ci devait présenter un candidat. Il a mandaté une entreprise pour trouver un repreneur de l'auberge. Ladite entreprise nous a présenté un couple (ils vont bientôt se marier), Mme Antonina Pangallo et M. Jean-Luc Di Salvo, que la Municipalité a reçu et entendu.
Madame tenait le restaurant le "Coq Noir" à Genève ; Monsieur s'occupant de la gestion. Ils ont grande envie de reprendre notre auberge et semblent très motivés. Ils nous proposent un horaire plus en adéquation pour une auberge avec terrasse ainsi qu'une cuisine ouverte tard le soir. La cuisine sera plus italienne que traditionnelle...sans les pizzas.

Les contrats ne sont pas encore définitivement signés car nous attendons des documents complémentaires et le versement d'une garantie. Les signatures sont prévues d'ici une semaine.

Monsieur Rexhaj a déjà, en partie, déménagé. L'auberge sera fermée dès le 30 juin 2017.

En principe, l'ouverture par les nouveaux tenanciers est prévue le 18 juillet 2017.
Monsieur Christian Grin demande s'il y a des questions ?

- Monsieur Philippe Girardin demande pourquoi une restauration étrangère et pas une restauration bien vaudoise qui sert des plats régionaux (papet, saucisses,...)
- Monsieur Christian Grin souligne que c'est un transfert de bail et pas un nouveau bail. En conséquence, nous devons accepter le candidat proposé pour autant qu'il ait une bonne moralité, qu'il soit en ordre avec ses finances et une bonne compétence

professionnelle. Les critères étant remplis par le candidat, on ne peut demander un vaudois.

- Monsieur Benoît Croset demande si les conditions du bail sont identiques ou s'il y a eu des modifications qui permettent à la Municipalité d'intervenir au niveau des horaires d'ouverture et de fermeture en semaine, le weekend, des vacances et autres.
- Monsieur Christian Grin répond que la Municipalité n'a pas fait de modification du bail car, comme précisé précédemment, c'est un transfert de bail, soit le 2^{ème} transfert puisque c'est le bail, identique, signé par toi à l'époque.
- Monsieur Willy Favre rappelle que la date pour la manifestation du 1^{er} août, Fête nationale, a été fixée pour le 31 juillet. Il souligne que, traditionnellement, c'est un Membre du Conseil communal qui lit le Pacte. Il demande avec humour et quelques anecdotes bien placées si quelqu'un est intéressé ? Si personne ne se présente, il contactera chaque Membre du Conseil...ne sachant qui sera en vacances.
- Le Président ajoute que c'est un moment très sympathique...et si on manque un paragraphe personne ne dira rien.

La parole n'est plus demandée

7. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

- Monsieur Laurent Bourgeois a vu la magnifique place de jeux et qu'il y a un damier mais les pions sont sous clé lui semble-t-il. Il demande à qui il faut demander les clés ?
- Monsieur Rémy Wulliens répond qu'effectivement les bancs qui sont au bord sont des coffres pour les pièces du jeu. Le problème c'est que les pièces sont grandes et qu'il faudrait multiplier les bancs pour toutes les ranger. Actuellement, nous sommes en train de voir si un autre style de coffre pourrait contenir toutes les pièces du jeu d'échec et comment gérer ces pions afin d'éviter des vols, du vandalisme ou autres. La réflexion est de savoir si on établit un règlement et une personne tiendrait la clé à disposition !
Les informations suivront à la prochaine séance du Conseil.
- Monsieur Philippe Girardin commente sur la circulation de la rue de l'Eglise qui est en sens unique. La circulation doit se faire depuis le n° 47 de ladite rue vers le n° 2, soit la Maison de commune. Depuis une semaine, tous les jours, il a remarqué que les gens circulent en prenant le sens inverse malgré le panneau. Un résident dans ladite rue voit tous les jours trois véhicules circuler à contre sens. Il trouve que cela devient très dangereux pour les enfants qui habitent dans cette rue.
Il demande à la Municipalité s'il y a possibilité de rendre plus visible le panneau...ou est-ce bidirectionnel selon les personnes (un quad circulant à contre sens s'est parké dans la rue !)
- Le Syndic informe qu'il n'est pas possible de changer la signalisation comme souhaité. Il faut faire une mise à l'enquête, passer devant les services de l'Etat de Vaud.
Les Conseillers communaux, qui ont été élus et assermentés, peuvent dénoncer les gens à la Municipalité, transmettre le n° de plaque. Il est aussi possible de suivre un cours d'un jour à la gendarmerie, qui donne le droit de verbaliser les personnes. Il avise que pour toutes mesures prises...il faut pouvoir contrôler.
- Monsieur Benoît Croset demande s'il est possible de savoir s'il y a des places de stationnement public envisageables dans le village ?

- Le Syndic répond qu'il y a des plans qui ont été fait à l'origine. Dans la rue de l'Eglise, les places de parc ont été tracées selon les possibilités. Comme discuté précédemment, il faudra faire un règlement avec des zones et des restrictions.

La parole n'est plus demandée

Le Président rappelle qu'à l'issue du Conseil, un apéritif sera offert par la Municipalité. Initialement la verrée était prévue au château de Lavigny mais apparemment ce n'est plus le cas. Il laisse la parole à Madame Sophie Kandaourof.

- Madame Sophie Kandaourof explique qu'elle se faisait une joie d'accueillir le Conseil sur la terrasse du château pour faire connaître ce lieu et passer un moment agréable. Malheureusement, elle a dû prendre la décision d'annuler pour cause de temps incertain. En effet, les salons du château étant occupés par des écrivains qui travaillent, Madame Kandaourof ne pouvait se permettre de leurs imposer le Conseil en cas de pluie. En conséquence, elle a contacté la secrétaire municipale, Madame Joëlle Berchier, afin de trouver une solution de dernière minute...
Mais ce n'est que partie remise.

Le Président confirme que l'apéritif aura quand même lieu... mais dans cette salle, à la Maison de commune.

Il rappelle la date de la prochaine séance du Conseil fixée le 20 septembre 2017 à 20h.15.

Le Président remercie les Conseillères et Conseillers pour leur présence et il souhaite à toutes et tous un bel été.

Il clôt la séance à 21H.32

Le Président
Jörg Frischholz

La secrétaire
Loredana Simone